

Sommaire

Actualités	p 1
Un nouveau secteur : Bassin versant du Chavanon	
L'expérience d'un adhérent	p 2
Arnaud Laurent	
Découverte des richesses naturelles	p 2
Les Tetrix	
Un peu de technique	p 3
Zoom sur l'installation d'une prise d'eau superficielle en zone humide pour l'abreuvement du bétail	
Brèves	p 4
Etat de la ressource en eau	

N°36
janvier 2020



animé par
Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Réseau Zones Humides en Limousin Bulletin d'informations

Etat de la
ressource en eau
(voir page 4)

Actualités

Un nouveau secteur : Bassin versant du Chavanon

Extension du territoire d'action en Corrèze et en Creuse



Animatrice référente :

Sophie CATOIR (05 55 46 09 83)

scatoir@conservatoirelimousin.com

Depuis 2017, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine est impliqué dans le Contrat territorial du bassin du Chavanon afin de constituer un ensemble de zones humides préservées durablement par des acquisitions foncières notamment.

En complément des actions foncières et de restauration de zones humides portées par le CEN, le territoire d'action de la Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides (CATZH) s'étend à ce secteur dans l'optique de répondre aux besoins de conseils techniques de gestionnaires diversifiés. Les enjeux « eau et biodiversité » sont très importants sur ce bassin versant : vastes surfaces de zones humides à restaurer, population remarquable de Moule perlière (voir bulletin 18), très grande richesse biologique dans la vallée du Chavanon.

Cette extension amène les animateurs de la CATZH à travailler également sur le département de la Creuse, à l'amont du bassin du Chavanon, où 6 communes creusoises sont concernées. Le CEN Nouvelle Aquitaine va ainsi poursuivre le travail initié par la CATZH animée par le CEN Auvergne en 2016-2017.

Dans un objectif de prise en compte des autres bassins versants sur Adour-Garonne, le périmètre d'action de la CATZH s'étend maintenant à l'ensemble des communes de Haute Corrèze Communauté et intègre les bassins versants du Ganaveix et du Bradascou.



Boisement remarquable du Chavanon



Sophie Catoir en repérage terrain sur une zone humide

L'expérience d'un adhérent

Arnaud LAURENT – CHAMPNETERY – (87)

Adhérent depuis 2006

Surface en adhésion : 18ha dont 6ha en zones humides

Parlez-nous de votre parcours et de votre installation

Après un BTS Gestion et Protection de la Nature à Neuvic, j'ai repris la ferme de mes parents en 2003 sur le plateau de Millevaches sur 80ha dont plus de la moitié en zones humides et que j'ai converti en agriculture biologique. Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) par l'intermédiaire d'Erwan m'a proposé de faire partie du Réseau Zones Humides. J'ai trouvé ça intéressant car je voulais préserver et valoriser les milieux agricoles remarquables que sont les landes et les tourbières.

Aujourd'hui vous êtes installé en AB au Mascrochet à Champnétery, comment le CEN vous a aidé dans ce projet ?

Lorsque mon bail s'est terminé, j'ai recherché une nouvelle ferme dans un secteur géographique proche d'une agglomération, afin de pouvoir continuer mon activité de vente directe (livraison de colis de viande). Le CEN m'a beaucoup aidé dans mon projet de réinstallation avec un appui moral et technique, notamment en soutenant mon projet. Ceci a certainement joué pour l'attribution des terres en ma faveur.

Vous êtes un des premiers adhérents du Réseau, après tant d'années, quels retours d'expérience pouvez-vous nous faire ?

J'aime faire partie de réseaux comme celui du CEN mais aussi du CIVAM*, cela permet des échanges entre éleveurs et d'avoir des réflexions aussi bien globales sur la ferme que techniques sur des thèmes précis. Dans ce métier assez isolé, ça me permet d'avoir de nombreux contacts et de garder du relationnel avec des naturalistes. Mes échanges avec les animateurs du CEN et les décisions prises ont toujours été concertés, rien n'est imposé, tout est décidé d'un commun accord visant à rendre le travail de l'agriculteur plus pratique tout en respectant l'environnement.

Justement sur ce volet naturaliste, quelles sont les actions que vous menez ou que vous prévoyez de faire sur la ferme ?

J'essaie d'avoir des pratiques agricoles qui ne nuisent pas à la biodiversité voire même qui la favorisent, comme le broyage tardif. J'aborde la biodiversité dans la globalité de l'exploitation ; je me vois en tant que paysan comme un gestionnaire d'un espace agricole et environnemental donné, où chaque geste du quotidien a un impact direct sur celui-ci. Il me reste des travaux de clôture d'un ruisseau à finir. J'aimerais installer des perchoirs pour les rapaces, planter des haies en bordure de prés et réaliser un inventaire plus régulier sur les espèces remarquables présentes sur la ferme (notamment la loutre qui s'est déjà montrée pour mon plus grand bonheur !).

*(Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural)



© Arnaud Laurent

Découverte des richesses naturelles

Les Tétrix



Paratettix meridionalis

Leur répartition et leur écologie sur le territoire du Limousin étant encore partiellement connues, Julien Barataud, membre de la société Entomologique du Limousin et conseiller scientifique, nous éclaire sur ces petites bêtes : « Ce sont des criquets, qui se caractérisent par un pronotum (partie supérieure du thorax) allongé en pointe, recouvrant les ailes et l'abdomen. Tous sont liés à des micro-habitats avec des zones de sol nu et un certain taux d'hygrométrie. La plupart des espèces sont liées au pâturage des prairies humides. On peut trouver 3 ou 4 espèces ensemble dans une belle prairie humide pâturée présentant des zones de sol nu ou des micro flaques dans les empreintes

de pas des bovins. Espèces pionnières, elles disparaissent dès que le pâturage s'arrête et que la végétation devient plus dense. Les bordures de mares avec un assèchement estival partiel sont également favorables. A l'état adulte, ils passent l'hiver cachés dans la litière et la végétation. Ils se reproduisent et pondent leurs œufs au cours du printemps, les larves éclosent en début d'été et se développent pendant la période estivale. On connaît 7 espèces en Limousin. Le Tétrix commun (*Tetrix undulata*) est largement répandu, utilisant des habitats variés (prairies humides pâturées, bord de chemins,...). A contrario, le Tétrix caucasien (*Tetrix bolivari*) est beaucoup plus exigeant et localisé, connu que de quelques stations dans la région. »



Station de *Tetrix bolivari* à Chauffour-sur-Vell

Un peu de technique

Zoom sur l'installation d'une prise d'eau superficielle en zone humide pour l'abreuvement du bétail

Ce système peut être installé en zone humide à proximité d'un écoulement, d'une source ou être installé au niveau d'une mare (Bulletin N°30 du RZH).

En zone humide



Au niveau d'une mare



A proximité d'un cours d'eau



Suivant l'utilisation de la prise d'eau, (pompe de prairie, abreuvoir solaire, abreuvoir gravitaire), il faut disposer d'une buse en polyéthylène haute densité (PEHD), et en Polychlorure de vinyle (PVC) ou par l'assemblage de buse ciment ronde. Plus le nombre d'abreuvoirs est grand, et plus la prise d'eau sera large et profonde.

Exemple :

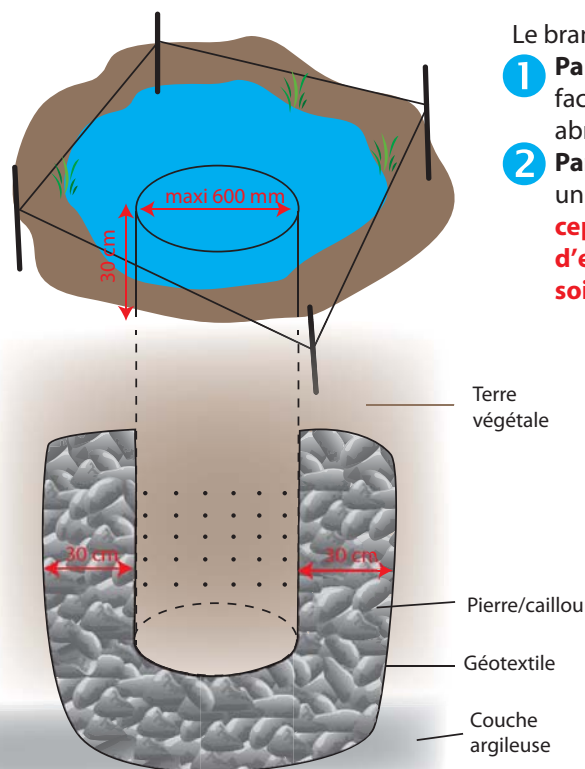
Pour l'installation d'une pompe de prairie : \varnothing maximum de 200 mm est suffisant

Pour l'installation d'abreuvoirs en série : \varnothing maximum de 600 mm est suffisant

Malgré tout, l'installation est identique suivant la matière, diamètre et longueur du dispositif.

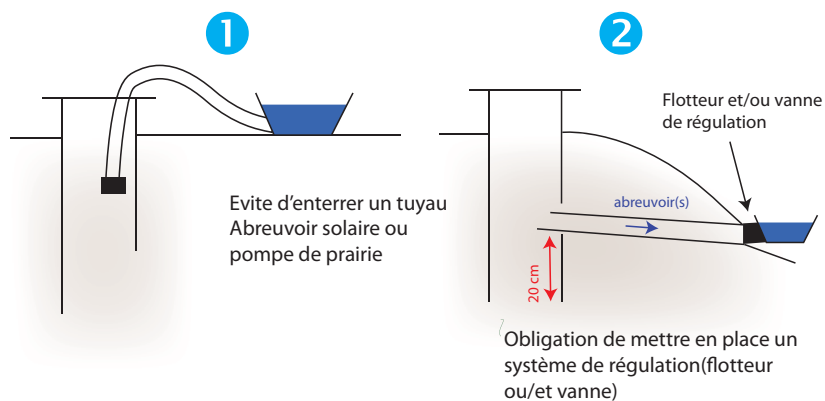
- Localiser la zone favorable pour la mise en place de la prise d'eau.
- Creuser un trou d'un diamètre de la buse sélectionnée et rajouter 30 cm autour de la buse. Le creusement se fera sur une profondeur à déterminer suivant la découverte de la couche argileuse. **Cependant, une profondeur d'1 m50 est un maximum à ne pas dépasser.**
- La buse sera perforée sur sa partie souterraine afin de faciliter la circulation de l'eau.
- Au niveau de la partie perforée de la buse, l'installation d'une chaussette composée d'un mélange de pierre/caillou entourée elle-même d'une couche de géotextile, permet de filtrer l'eau entrant.
- L'installation doit être protégée avec un couvercle ainsi que par la mise en défens de la zone afin d'éviter la dégradation de la zone utilisée pour la prise d'eau.

Le schéma ci-dessous montre l'installation du dispositif.



Le branchement de dispositif d'abreuvement peut se faire suivant **deux méthodes** :

- 1 Par la partie supérieure** de la prise d'eau : cela permet d'installer et désinstaller facilement des dispositifs d'abreuvement tels que des pompes de prairies ou des abreuvoirs solaires.
- 2 Par la partie souterraine** : pour cela on peut perforer la buse et mettre en place un tuyau Polyéthylène (PE) afin de relier l'aménagement à l'abreuvoir. **Il faut cependant préinstaller un système de régulation pour contrôler le débit d'eau sortant. Ce système peut soit être un flotteur au niveau de l'abreuvoir, soit mettre une vanne dans un regard en amont de l'abreuvoir.**

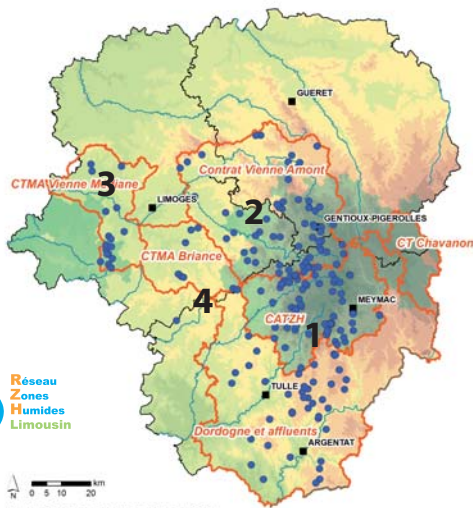


L'installation de filtre ou de crépine à l'intérieur de la prise d'eau n'est pas indispensable au bon fonctionnement de l'aménagement.



Fissures de dessiccation cet été à l'étang des landes (23)

Des animateurs à votre service !



Coordination : Erwan Hennequin - 05 55 03 98 23
ehennequin@conservatoirelimousin.com

- 1 Catzh :**
Olivier Rasle - 05 55 03 09 09
Antoine Begnaud - 05 55 46 09 83
Chavanon : Sophie Catoir - 05 55 46 09 83
- 2 Contrat Vienne Amont :**
Corrèze et Haute-Vienne : Amandine Sanchez - 05 55 32 46 72
Haute-Vienne et Creuse : Thomas Jouillat - 05 55 03 09 02
- 3 Contrat Vienne médiane :**
Virginie Blot - 05 55 03 09 07
Fabienne Nauwynck - 05 55 03 09 08
- 4 Contrat Briance :**
Amandine Sanchez - 05 55 32 46 72

ETAT DE LA RESSOURCE EN EAU

« En absence de pluies significatives, les tensions sur l'alimentation en eau potable des populations et l'état du milieu aquatique nécessitent de renforcer les mesures de limitations des usages de l'eau ». Voici en substance le communiqué de presse de la préfecture de la Corrèze, le 28 août dernier, lors de la publication d'un arrêté venant renforcer les mesures de restriction d'eau déjà en vigueur dans le département.

Une fois de plus, les conditions de sécheresse de cet été ont conduit à la mise en place de mesures visant à limiter les usages de l'eau en Limousin, et plus largement à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et au niveau national. Interdiction de prélèvements dans les cours d'eau et nappes souterraines (hors usages prioritaires), de pêche dans certains cours d'eau, de manœuvre des vannes des ouvrages hydrauliques... **Les années se suivent et se ressemblent : les événements climatiques exceptionnels se multiplient, tant en termes de fréquence que d'intensité.**

Les experts internationaux alertent depuis des années sur le changement climatique global. Au niveau national, les projections climatiques simulent un réchauffement compris entre 1.5 et 3°C, quel que soit le scénario considéré, comme le relate l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) dans un article dédié sur son site internet. Cette évolution va engendrer (et engendre déjà) des conséquences sur la ressource en eau : augmentation de l'évapotranspiration, diminution des débits moyens annuels des cours d'eau, décalage de la saison de fonte des neiges, diminution du taux de recharge des aquifères, augmentation des événements de précipitations exceptionnelles l'hiver et des sécheresses estivales, pour ne citer que quelques exemples.

A tous les niveaux, des moyens existent pour limiter la portée du réchauffement climatique sur la ressource en eau. Ils sont largement relayés, par de nombreux acteurs de l'environnement.

Exemple : vidéo mise en ligne par France Nature Environnement :

(<https://www.youtube.com/watch?v=NJA8k5m1ZpU&feature=youtu.be>). **Economies d'eau, ajustement des pratiques, limitation des intrants quels qu'ils soient (source de pollution des milieux aquatiques) sont des solutions régulièrement mises en avant. Toutefois, le rôle des zones humides est encore trop souvent minimisé alors que ces milieux jouent un rôle essentiel.** Par effet miroir aux quelques conséquences de l'évolution du climat, il est aisé de constater la place primordiale que doivent occuper les zones humides : stockage de l'eau, soutien d'étiage, fixation des matières minérales et organiques... Par ailleurs, elles forment un réservoir de biodiversité dans un contexte où la disparition des espèces s'accroît considérablement.

Force est de constater qu'il reste donc encore énormément de travail à accomplir, et que la gestion des zones humides ne revêt pas seulement un intérêt local, mais qu'il s'agit d'un enjeu à une échelle beaucoup plus large.

 **Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine**

6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
Tél : 05 55 03 29 07 - Fax : 05 55 03 29 30
info@conservatoirelimousin.com
www.conservatoirelimousin.com

Rédaction : A. Begnaud, S. Catoir, T. Jouillat, A. Sanchez.
Conception : CEN Nouvelle-Aquitaine
Photos : Arnaud Laurent, CEN Nouvelle-Aquitaine sauf mention contraire
Bulletin destiné aux adhérents du Réseau Zones Humides.
Imprimé en 300 exemplaires sur du papier recyclé.

Avec la participation financière de :

